

Nom de la zone : Châteauguay

Date : 31 oct. 19

Type de problématique : 7. Inondation de zones avec enjeux

- **Problématique associée #1 (facultatif)** : Au besoin, choisissez un élément
- **Problématique associée #2 (facultatif)** : Au besoin, choisissez un élément

Nom de la problématique telle qu'inscrite au PDE :

6-Inondations

Selon le PDE, la problématique se définit dans la zone de gestion intégrée de l'eau par les éléments suivants :

Les inondations apparaissent au PDE approuvé, mais dans les consultations, tant en 2014 qu'en 2019, cette problématique ressort un peu moins prioritaire que les autres.

Les inondations affectent principalement des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Châteauguay. Les inondations provenant du fleuve Saint-Laurent sont généralement en eau libre, tandis que celles sur la Châteauguay se produisent à la suite d'embâcles de glace. Leurs conséquences sont des dommages causés aux infrastructures et aux ouvrages construits. Elles engendrent du stress et des dommages psychosociaux aux personnes affectées. Les inondations des terres agricoles entraînent des pertes économiques pour les producteurs agricoles et favorisent l'érosion.

Les municipalités du territoire se sont adaptées aux inondations. Plusieurs d'entre elles investissent annuellement des sommes importantes dans la prévention des dommages. (Audet et coll., 2015)

Selon le PDE, la problématique est causée par les éléments suivants dans la zone de gestion intégrée de l'eau :

Les inondations sont causées par la présence d'infrastructures et d'ouvrages dans les plaines inondables des cours d'eau. La configuration naturelle de certains seuils dans la rivière Châteauguay de même que la présence d'infrastructures au travers des cours d'eau (barrage, seuil, etc.) augmentent la probabilité d'inondation par embâcle.

Une combinaison de facteurs augmente les risques d'inondation. Les modifications aux usages du territoire, le redressement et le reprofilage des cours d'eau, le drainage des milieux humides, le déboisement, le remblayage dans les plaines inondables, les changements climatiques contribuent tous à l'augmentation du risque d'inondation. (Audet et coll., 2015)

Références

Audet, G., Blackburn, F., Lapointe, M.-C., et Boothroyd, K., 2015. Diagnostic de la Zone Châteauguay. SCABRIC : Saint-Chrysostome (Québec), ISBN 978 2 9815404 1 6 (pdf), 82 p.

Les actions du PDE qui découlent de cette problématique

Orientation : Amélioration de la cartographie des zones inondables				
Objectif : 6.1 D'ici 10 ans (2024), mettre à jour la cartographie des zones inondables, en commençant par la MRC du Haut-Saint-Laurent				
Libellé de l'action	Action du PDE approuvé ou mis à jour ? (choisir l'un ou l'autre) Ajouter la référence/numéro d'action du PDE	État d'avancement de l'action (Complétée, En cours, Reportée, Abandonnée, Prévue [inscrire la date de début])	Territoire concerné	Maître d'œuvre (en inscrire plusieurs au besoin)
6.1. Modéliser les zones d'inondations à partir des données LiDAR dans la MRC du Haut-Saint-Laurent afin de respecter le règlement qui interdit l'épandage de matières résiduelles fertilisantes dans la zone inondable, en commençant par le bassin versant de la rivière des Anglais	Approuvé – action 6.1	En cours (2016)	Rivière Châteauguay	MRC
6.2. Mettre à jour les définitions des zones inondables à partir des données LiDAR ou du modèle numérique de terrain pour les MRC de Beauharnois-Salaberry, Roussillon et des Jardins-de-Napierville	Approuvé – action 6.2	En cours (2016)	Zone Châteauguay	MRC, SCABRIC, Producteurs agricoles, MELCC
6.3. Dans les cas d'infractions impliquant la dérivation d'un cours d'eau, tenter de réparer l'intégrité écologique et hydrologique du cours d'eau en y intégrant des méandres et en conservant au moins la même longueur que le cours d'eau original. Déplacer la délimitation officielle de la zone inondable en conséquence et modifier les usages permis dans l'ancienne et la nouvelle zone inondable.	Approuvé – action 6.3	En cours (2016)	Zone Châteauguay	MELCC, MRC, Municipalités, SCABRIC, Promoteurs urbains et agricoles
Orientation : Adaptation aux impacts des inondations				
Objectif : 6.2 D'ici 10 ans (2024), utiliser les meilleures méthodes disponibles afin de minimiser les impacts de la transformation du réseau hydrographique				
6.4. Adopter et appliquer des règlements de gestion de l'écoulement des eaux	Approuvé – action 6.4	En cours (2009)	Plusieurs bassins versants	MRC, Municipalités

Orientation : Adaptation aux impacts des inondations				
Objectif : 6.3 D'ici 10 ans (2024), limiter les dégâts associés aux inondations en milieu urbain				
6.5. Ralentir l'eau en milieu agricole en amont afin de réduire les risques d'inondations en aval. Par exemple, recréer des méandres dans les cours d'eau, optimiser les fosses à proximité des ponceaux (pour ralentir le débit, servir de bassin de sédimentation, améliorer l'habitat et apporter de l'oxygène pour la faune aquatique sans bloquer la libre circulation du poisson), créer des bassins de sédimentation aux endroits appropriés ou implanter des pratiques facilitant l'infiltration de l'eau dans les champs aux endroit appropriés.	Approuvé – action 6.5	En cours (2016)	Plusieurs bassins versants	SCABRIC, Municipalités, Conseillers en agroenvironnement
6.6. Poursuivre la surveillance des niveaux et des débits, incluant les échelles géoréférencées sous les ponts, pour limiter les dégâts associés aux inondations en milieu urbain	Approuvé – action 6.6	En cours (2009)	Zone Châteauguay	Municipalités, MRC, Ouranos, CMM, Hydro-Météo, MELCC, Organisme environnementale
6.7. Mettre en place et opérer un système de suivi des niveaux ou des débits, notamment par l'installation de nouvelles échelles géoréférencées sous les ponts pour faciliter le suivi des niveaux lors des crues, afin de limiter les dégâts associés aux inondations (et de mesurer les charges en sédiments et en nutriments)	Approuvé – action 6.7	En cours (2016)	Zone Châteauguay	Communauté autochtone, ROBVO, SCABRIC, MELCC, Universités